

Article "PLAN CANICULE - du 1er Juin au 15 septembre "

Tags de l'article:

Description :

Dans le cadre du Plan National Canicule, la ville de Nice et plus précisément la Direction Générale Adjointe des Solidarités en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice met en œuvre **un dispositif de prévention du 1er juin au 15 septembre, à destination des publics fragilisés.**

Depuis 2004, le gouvernement a mis en place un Plan Canicule National qui définit les actions à mener pour réduire les effets sanitaires d'une potentielle canicule.

Dans ce cadre, la ville de Nice par le biais de sa Direction Générale Adjointe des Solidarités et son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), désignés pilotes de ce plan, ont pour mission de conduire des actions de veille et de prévention en faveur des publics les plus fragiles - personnes âgées, personnes en situation de grand précarité et enfants - en cas d'éventuelle canicule et ce, afin de :

- Protéger,
- Alerter,
- Coordonner,
- Secourir,
- Soigner,
- Entourer.

L'efficacité du Plan Canicule repose sur trois exigences : La responsabilité de tous, la prévention et la solidarité.

Les niveaux d'alerte

Les niveaux d'alerte du plan canicule avec, pour chacun de ces niveaux, les mesures mises en place par la Ville de Nice et son C.C.A.S afin de protéger les niçoises et les niçois durant la période estivale,

 <p>Portez une attention toute particulière aux personnes fragiles et/ou isolées</p>	 <p>En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin</p>	 <p>Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit</p>
 <p>Rendez-vous dans un endroit frais ou climatisé 2-3h par jour (cinémas, magasins...)</p>	 <p>VIGILANCE CANICULE</p>	 <p>Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, et mangez normalement</p>
 <p>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)</p>	 <p>Limitez vos activités physiques</p>	 <p>Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateurs, douche...)</p>
 <ul style="list-style-type: none"> • INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France • SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux • RESPECTEZ les consignes données par les autorités 		
<p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR @Place_Rexxas @ministere_interieur www.intérieur.gouv.fr</p>		

- Vert : Niveau 1 - veille saisonnière du 1er juin au 15 septembre
- Jaune : Niveau 2 - avertissement chaleur
- Orange : Niveau 3 - alerte canicule
- Rouge : Niveau 4 - mobilisation maximale

Recommandations principales en cas de canicule

- Boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif, sauf s'il y a contre-indication médicale,.
- Eviter (toujours !) les boissons alcoolisées ou à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées, car ces liquides font perdre des fluides corporels.

- Eviter les activités et exercices intenses à l'extérieur.
- Les personnes isolées, retraitées ou les adultes en situation de handicap peuvent s'inscrire sur le registre des personnes fragiles et isolées en appelant le : **04 93 135 135**
- [le dépliant sur les réflexes à adopter - Cliquez ici](#)



Création le 22/06/2020